

Beyond Borders Inc.
Au-delà des frontières inc.



www.beyondborders.org

Siège social

387 Av. Broadway
Winnipeg, MB R3C 0V5
Tél. : (204) 284-6862
Télécopieur : (204) 452-1333

Présidente

Rosalind Prober
rprober@beyondborders.org

Bureau de Toronto

Suzanne Chicoine, présidente
schicoine@beyondborders.org

Campagne de financement

Président

Corey Martell B.ED. LL.B.
cmartell@beyondborders.org

Équipe juridique

Norman Boudreau B.ED. LL.B.
Tél. : (204) 771-2577 (tél. cell.)
nboudreau@boothdennehy.com

David Matas LL.M.

Tél. : (204) 944-1831
dmatas@mb.sympatico.ca

Mark Hecht B.A., D.I.A., LL.B.

Tél. : (613) 220-6362 (tél. cell.)
mhecht@uottawa.ca

Simon Buck LL.B.

Tél. : (604) 839-1914 (tél. cell.)
sbuck@wbbslaw.com

Dagmar Dlab LL.B.

Tél. : (604) 836-4415
ddlab@greyell.com

David Thompson, étudiant

Tél. : (416) 820-1274 (tél. cell.)
david.thompson@utoronto.ca

Éditrice en chef

Carole Rogers
crogers@beyondborders.org

BULLETIN D'INFORMATION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Assurer la justice globale pour les enfants

N° 10

Printemps 2007

Winnipeg Toronto Vancouver Ottawa Edmonton

CANADA, S'IL VOUS PLAÎT!

Par *Maureen Seneviratne, ECPAT, P.E.A.C.E., Sri Lanka*

Le Sri Lanka est un pays merveilleux, mais il est malheureusement, la cible des touristes sexuels canadiens. Même vos criminels à haut risque de récidive, reconnus coupables, comme John Robin Sharpe, peuvent revenir dans notre pays pour aggraver nos enfants.

P.E.A.C.E. (Protecting Environment and Children Everywhere) s'occupe des retombées pathétiques, traumatiques, criminalisées et nous demandons avec insistance que vos autorités chargées de faire appliquer la loi ainsi que vos politiciens interviennent de façon beaucoup plus vigoureuse pour empêcher ces criminels reconnus coupables de quitter leur pays pour des « séjours sexuels avec des enfants » dans notre pays.

P.E.A.C.E. est très conscient que les pédophiles canadiens représentent un danger pour les enfants partout au monde. Parce qu'ils transportent leur perversion dans leur bagage et que dans leur pays d'origine on s'occupe très peu de les garder à l'œil après leur condamnation et leur trop courte sentence et qu'ils sont libres comme l'air, les touristes sexuels pédophiles reviennent trop souvent au Sri Lanka pour aggraver de nouveau nos enfants.

Ici, au Sri Lanka, le funeste Réseau international est bien établi et très consentant de fournir à volonté des victimes juvéniles à ces prédateurs sexuels. Mais notre propre agence policière de protection de la jeunesse est très active et prend les mesures nécessaires pour appliquer nos lois pour protéger les enfants. Le groupe de pression P.E.A.C.E. est puissant et permanent et notre personnel spécialement formé est vigilant et est aux aguets pour recueillir des données et rapporter les criminels. Nous avons l'œil de lynx en cette matière. Nous avons besoin de votre aide.

J'en appelle au peuple canadien d'être **VIGILANT**. Aux autorités canadiennes d'**AGIR**. D'être plus **INTÉRESSÉ**. D'avoir plus d'**EMPATHIE** et de **SYMPATHIE** pour ces malheureux enfants victimes de touristes sexuels canadiens, abimés et détruits avant même de commencer à s'épanouir. Ils subissent déjà les ravages de la pauvreté constante. Nous avons besoin de votre collaboration pour combattre le crime qu'est leur agression.

Pour savoir ce que le Canada peut faire pour arrêter le tourisme sexuel impliquant les enfants, allez à www.beyondborders.org et lisez notre Feuille d'information : *Comment le Canada permet à ses contrevenants reconnus coupables d'agression sexuelle de voyager librement à l'étranger.*
Pour signaler un cas de tourisme sexuel impliquant des enfants, allez à www.cyberaide.ca



Au-delà des frontières est l'affilié canadien

D'ECPAT International

(End Child Prostitution, Child Pornography and the Trafficking of Children for Sexual Purposes - Arrêter la prostitution juvénile, la pornographie juvénile et le trafic des enfants pour des fins sexuelles -)

Bangkok, Thaïlande www.ecpat.net

Rapport mondial de suivi d'ECPAT International sur l'état des actions entreprises contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (CSEC)

Par Teela Tomassetti, Au-delà des frontières, étudiante bénévole

Le 19 décembre, à Bangkok Thaïlande, **ECPAT International** a lancé le programme **Rapport mondial de suivi (A4A)**, exposé général sur l'exploitation sexuelle d'enfants pays par pays et actions nécessaires pour améliorer les droits de l'enfant à la protection contre toute forme d'exploitation sexuelle. Voici la liste des **ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE CANADA**.

Établir un plan d'action conforme à *La déclaration et l'agenda pour l'action de Stockholm*.

Renforcer la coordination et la collaboration entre les provinces pour agir contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales.

Cibler le trafic d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile et la sécurité en ligne.

Mener une campagne nationale pour éviter que les jeunes garçons soient oubliés dans cette lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales.

Impliquer les leaders des jeunes autochtones pour définir des programmes qui les concernent pour traiter de la surreprésentation des jeunes autochtones parmi les enfants canadiens victimes d'exploitation sexuelle.

Nommer un commissaire indépendant pour les enfants qui ferait un rapport annuel au Parlement sur l'état de la situation des enfants du pays.

Former les policiers afin qu'ils deviennent des mentors et développent des rapports positifs avec les enfants de la rue.

Améliorer la surveillance des délinquants sexuels reconnus, à risque élevé de récidive.

Garantir des sentences d'emprisonnement obligatoires pour les délits sexuels aux enfants plutôt que des sentences conditionnelles.

Exhorter les gouvernements provinciaux à promouvoir des modèles de réadaptation basés sur le mentorat et la réduction des dommages tel le modèle « Safe House ».

Relever l'âge minimal du consentement à 16 ans et inclure une « exception de proximité d'âge » afin de ne pas criminaliser les activités sexuelles consenties entre jeunes.

Revoir la législation canadienne afin d'imposer des sentences sévères aux prédateurs qui recrutent les enfants pour leurs services sexuels.

Rendre la déclaration de la victime par un tiers obligatoire (décrivant les dommages ou les pertes causés à la victime) dans les cas de pornographie juvénile et permettre aux ONG d'entreprendre des poursuites judiciaires au nom des enfants dans les cas d'images de sévices sexuelles.

Rendre le « Registre national des délinquants sexuels » rétroactif et disponible aux organismes chargés de l'application de la loi ainsi qu'à la population.

Permettre aux tribunaux canadiens d'imposer un interdit de voyager à tout individu qu'ils croient susceptible d'agresser un enfant à l'étranger.

Toujours traiter les enfants comme des victimes et accélérer les poursuites judiciaires de leurs agresseurs sexuels.

ECPAT International est un réseau global d'organismes et d'individus qui travaillent à tous les niveaux pour créer une collaboration entre la société civile locale et les différents défenseurs des droits des enfants pour former un mouvement social mondial visant à éliminer l'exploitation commerciale sexuelle des enfants. Il encourage la communauté mondiale à s'assurer que les enfants du monde entier peuvent profiter de leurs droits fondamentaux, libres de toute forme d'exploitation sexuelle (ECSE). ECPAT a commencé dans les années 80 par une campagne de sensibilisation à la croissance constante de la prostitution infantile dans le tourisme asiatique et a progressivement pris de l'ampleur pour officialiser ses liens avec d'autres groupes et organismes autour du monde. Le Réseau ECSE comprend maintenant 85 membres répartis dans 76 pays. **Au-delà des frontières** est l'affilié canadien.

Pour lire le rapport sur le Canada, ou tout le rapport, allez à la section Publications de notre site web : www.beyondborders.org

Nous recevons du courrier

Bonjour,

Je voudrais remercier Au-delà des frontières pour l'accès gratuit à son site web fort instructif. Les renseignements et les ressources m'ont grandement aidé dans ma recherche sur la controverse entourant l'âge de la majorité sexuelle.

Merci!

Étudiant, 17 ans

Touristes prédateurs

Les activités sexuelles avec des enfants sont toujours condamnables, peu importe où elles ont lieu
Par Barbara Barnett-Fontaine

Les touristes sexuels recherchent minutieusement les destinations où, à cause de lois laxistes et de la pauvreté, ils pourront impunément exploiter sexuellement les enfants. D'autres sont moins calculateurs. Ces opportunistes prennent avantage des enfants disponibles alors qu'ils sont à l'étranger. Ils perçoivent les activités sexuelles avec des enfants comme une forme de loisir de vacances exotiques et acceptables. Ils sont complètement dans l'erreur.

Les activités sexuelles avec des enfants sont prohibées partout dans le monde, sans exception. Ce n'est pas culturellement acceptable, nulle part et les enfants des autres nations ne sont ni plus enclins ni préparés à s'adonner à des activités sexuelles que nos propres enfants. La différence réside dans le fait qu'ils sont contraints par la pauvreté extrême et parfois par la force brute à apaiser les tendances des touristes qui choisissent de les exploiter.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est un problème grandissant qui peut exister dans tous les pays;

cependant, il y a des endroits où il est florissant. Par exemple, le Mexique, Cuba, la République Dominicaine, le Cambodge et le Vietnam font partie des nations où les enfants sont le plus à risque.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants se rencontre aussi au Canada. L'âge de protection fixé à 14 ans est sous la moyenne mondiale qui est de 16 ans. Malheureusement, cette situation fait du Canada une destination attrayante pour certains prédateurs qui cherchent à exploiter les enfants sans crainte de répercussions légales. Les efforts pour contrer le tourisme sexuel impliquant des enfants sont plus nombreux. Les groupes d'ECPAT à travers le monde ont lancé des campagnes pour le dénoncer.

Aidez Au-delà des frontières à protéger les enfants en suivant les **Conseils aux voyageurs**, cités plus bas, adaptés du site web d'ECPAT New Zealand à:

<http://www.reportchildsex.com/site/page.aspx?id=9>

Conseils aux voyageurs

Soyez vigilants lorsque vous voyagez dans des pays à haut risque. Évitez les bars, les hôtels et les autres endroits où vous croyez qu'il y aura exploitation sexuelle des enfants.

Ne visitez pas les quartiers mal famés. Ceci encourage la prolifération de l'exploitation sexuelle des enfants. Même l'achat le plus anodin apporte un support financier indirect à ce crime.

Si vous soupçonnez l'existence de tourisme sexuel impliquant des enfants lorsque vous êtes à l'étranger, signalez-le à la police locale, informez l'ambassade canadienne la plus rapprochée, ou rendez-vous à www.cyberaide.ca pour le signaler. Avertissez votre guide touristique et votre hôtelier. Encouragez-les à informer les touristes que le tourisme sexuel est un crime.

À votre retour, faites connaître vos observations à votre agent touristique et à votre voyageur et encouragez-les à intervenir.

Visitez www.thecode.org pour connaître les agences de voyages et les voyageurs qui se sont engagés à combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants en endossant le Code international de conduite pour l'industrie du tourisme. Si vous pouvez utiliser leur service, faites-le.

Vos taxes au travail

Au-delà des frontières félicite les Services policiers de Saskatoon, le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, le bureau de liaison en Thaïlande de la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada et Passeport Canada.

Robert Reddekopp enseignait en Thaïlande lorsque des milliers d'images de jeunes garçons s'adonnant à divers actes de masturbation, de sexe anal et oral avec d'autres enfants et adultes furent trouvés dans une benne à ordures à Saskatoon, SK, en 2002. Comme l'ambassade canadienne en Thaïlande refuse de renouveler son passeport, Reddekopp revient au Canada le 8 janvier 2007 et plaide coupable de possession de pornographie

infantile. Il fut inscrit au Registre national des délinquants sexuels. Ici se termine la bonne nouvelle. Reddekopp reçut une sentence de 18 mois en résidence surveillée et informa aussitôt les médias qu'il retournerait en Thaïlande dès la fin de sa sentence conditionnelle. La Thaïlande n'a pas besoin d'un autre pédophile. À cause de l'inefficacité flagrante du Registre des délinquants sexuels, on ne peut rien faire pour empêcher Reddekopp de recevoir un nouveau passeport et revenir enseigner en Thaïlande.

Pour plus de renseignements concernant LOOPHOLES IN THE SOR par David Thompson, un membre étudiant du bureau de Toronto d'Au-delà des frontières, allez à www.beyondborders.org.

Jugez par vous-même

Par Dorothy Muller

Lorsqu'un technicien découvrit de la pornographie infantile sur l'ordinateur du président de la compagnie, il chercha conseil en écrivant à l'éditeur du New York Times Magazine.

En réponse, l'éthicien lui recommanda le « silence » en disant que « parler serait trop inefficace pour protéger les enfants ».

Cette réponse fut suivie par une lettre de nul autre qu'Alberto Gonzales, procureur général des États-Unis, qui déclara clairement que ce conseil était **irresponsable et naïf**. « Chaque image de pornographie juvénile est une scène de crime et sa possession est un crime dans 42 états et selon la loi fédérale. De plus, la reproduction de ces images prolonge la victimisation des enfants innocents. Avec désinvolture, l'éthicien recommande le silence, parce que parler serait trop inefficace pour protéger les

enfants. Mais de vrais enfants ont été sauvés par la découverte de telles images. Sans les images, nous ne pouvons pas trouver et sauver les victimes ni punir les prédateurs. **L'éthicien fait la démonstration décevante de son incompréhension des rouages de l'application de la loi. C'est tout à fait inacceptable et j'exhorte tous les Américains à rejeter de tels conseils.** »

Une autre réponse dit que l'employé **devrait d'abord s'assurer qu'il est protégé en tant que dénonciateur**, puis porter plainte aux autorités policières.

De toute évidence, certaines personnes sont mal à l'aise de parler de cette question tandis que d'autres craignent de mettre leur emploi en péril. La vraie question est : « Dans une société civilisée, avons-nous vraiment le choix? »

Jugez par vous-même.

La dénonciation des images d'agression sur des enfants tiendra le père pour responsable d'agression sexuelle sur son propre enfant

Un père de Calgary qui a admis sa dépendance à la pornographie juvénile fut reconnu coupable d'avoir pris et distribué des douzaines de photos de lui en train d'agresser sa petite fille depuis l'âge de 3 semaines. Après son arrestation, les policiers ont découvert sur son ordinateur plus de 2000 images et 52 films de pornographie juvénile, incluant celles de sa fille. Nadine Nesbitt, procureure de la couronne dit au juge : "La grande majorité des photos représentaient des enfants pré pubères (surtout des filles) et un grand nombre étaient des photos de bébés et de bambins. Le père a admis au policier qu'il est dépendant de pornographie juvénile et qu'il ne peut se dominer. Il dit avoir essayé d'arrêter, mais en est incapable. Il dit que son cerveau lui dit qu'il a besoin de plus, de plus et encore plus. comme un alcoolique. » *Extrait de Calgary Herald. 16 fév. 2007*

Au-delà des frontières souhaite la bienvenue

Suzanne Chicoine fut élue présidente d'*Au-delà des frontières Toronto*. Suzanne a de nombreuses années d'expérience et de grandes connaissances dans l'industrie du voyage et du tourisme. Elle espère aligner le Canada avec tous les autres pays où les partenaires du voyage et du tourisme jouent un rôle décisif dans la protection des enfants, particulièrement vis-à-vis des touristes sexuels pédophiles. **Félicitations à Suzanne.**

David Thompson est le nouveau *porte-parole auprès des médias à Toronto*. Étudiant de 3e année en droit, David est membre d'*Au-delà des frontières*, depuis longtemps. David rédige nos Feuilles d'information en ligne et réussit merveilleusement bien à vulgariser les questions juridiques complexes. L'apport des jeunes est trop souvent négligé lorsqu'on renseigne la population sur certaines questions. Cependant, ce sont les jeunes et les étudiants qui sont les plus touchés par la mauvaise législation et les sentences laxistes données aux délinquants sexuels. **Merci David, de te joindre à notre équipe des médias.**

Corey Martell a fondé *Beyond Borders Edmonton* et est responsable des campagnes de financement pour *Au-delà des frontières*. Corey est avocat de formation et enseignant. Père de 2 petites filles, Corey est actuellement un papa au foyer. **Bonne chance Corey.**

Vous pouvez maintenant visionner le dernier clip d'Air France contre le tourisme sexuel visant des enfants sur YouTube. Allez à : <http://www.youtube.com/watch?v=Xo8qbxUhGfl>

Une once de prévention

By Mina Vaish-Narang

« *Le secret favorise l'agression sexuelle et un climat de peur entretient ce secret. Si la peur et l'ignorance sont remplacées par la détermination et la compréhension, les victimes peuvent parler, la société peut tenir les auteurs de ces crimes pour responsables et les délinquants potentiels peuvent chercher de l'aide avant de faire du tort aux autres.* ».- Chris Wilson, Project Manager, Thames Valley Circles of Support and Accountability (UK).

“Avant” est un mot fort ordinaire. Cependant, dans le contexte d'exploitation et d'agressions sexuelles des enfants, ce petit mot représente une approche puissante, proactive et préventive pour réduire le taux d'exploitation sexuelle, d'agression et de violence faite aux enfants. Les experts s'entendent généralement pour dire que l'investissement dans des programmes de prévention qui s'attaquent aux problèmes avant qu'un délit soit perpétré contre un enfant correspond à une réduction des risques de tort. Idéalement, un modèle holistique d'intervention englobe non seulement des effets de dissuasion éducatifs, juridiques et sociaux, mais s'attaque à la source même du problème : le prédateur potentiel. Pourquoi y a-t-il en apparence autant de ressources d'entraide pour les fumeurs et les alcooliques, mais tellement peu pour ceux qui ciblent et traquent nos enfants?

Malheureusement, les hommes et les femmes qui entretiennent des fantasmes d'agression sexuelle sur des enfants (ou ceux qui ont déjà passé aux actes) sont seuls face à leurs pulsions physiques ou émotionnelles. Les statistiques démontrent clairement la corrélation de cause à effet : 75 % des violeurs en série déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle dans leur enfance et plus de 70 % des pédophiles sont des récidivistes. Ce n'est pas difficile de voir comment le soutien et les consultations psychologiques faciles d'accès et confidentielles pourraient apporter une aide considérable à ces individus dans la gestion de leur santé mentale et émotionnelle tout en leur évitant les passages à l'acte.

Le Canada et d'autres nations commencent à réaliser que l'investissement dans la justice réparatrice, dans les ressources d'entraide et dans le counselling pour les délinquants potentiels pourrait fort bien avoir le même effet de libérateur que la vapeur qui s'échappe d'un autocuiseur prêt à exploser. C'est important de reconnaître que tous les agresseurs ne sont pas des agresseurs invétérés qui bénéficieront sans doute peu des programmes d'entraide. Certains délinquants, victimes eux-mêmes, peuvent grandement profiter de consultations psychologiques ou d'aide pour comprendre leurs pulsions et fantasmes. Les consultations professionnelles sont souvent très coûteuses et difficiles d'accès et de nombreux

délinquants potentiels craignent les risques de dénonciation, de diffamation et d'isolement en recherchant de l'aide par les moyens traditionnels de thérapie.

Deux programmes sont soulignés dans cet article : un site web d'auto-assistance développé par l'UE (CROGA.ORG) qui tente d'aider les délinquants potentiels non violents et un programme de justice réparatrice nommé « Circle of Support », géré par les quakers et amorcé au Canada qui semble viser les délinquants pédophiles récidivistes à haut risque.

Croga.org (You can Stop!) est un site web d'auto-assistance qui a pour but d'augmenter la conscience d'un intérêt sexuel aux enfants. Croga.org est un site web collectif de l'UE qui cherche à fournir des activités d'auto-assistance gratuites et confidentielles aux individus qui seraient tentés d'utiliser Internet pour télécharger ou visionner de la pornographie juvénile. Il n'a pas la prétention d'être un outil de diagnostic ou d'offrir les services de counselling qui seraient mieux dispensés par des psychothérapeutes professionnels ou par des médecins. CROGA concentre ses efforts à apporter des outils et des ressources aux délinquants potentiels, « avant » qu'ils n'aient commis des crimes contre les enfants. Il explore des sujets tels que le concept des fantasmes, de la dépendance à Internet et des images considérées comme étant des enfants réels (plutôt que de simples images électroniques). Il clarifie et renforce la notion de l'illégalité du passage à l'acte contre un enfant. Ce site web offre tout ce dont un délinquant potentiel a besoin dans un forum d'entraide : c'est gratuit, accessible et absolument confidentiel.

Cercle de soutien et de responsabilité, appuyé par le Service correctionnel du Canada est une initiative locale fondée sur les principes Quaker qui vise à aider les récidivistes qui sont retournés dans la collectivité. Les bénévoles recrutés dans la collectivité rencontrent quotidiennement les délinquants appelés « participants essentiels » afin de les aider à éviter les rechutes. Ils surveillent également les signaux comportementaux ou les sautes d'humeur, annonceurs de récidives. Il y a 25 Cercles dans le Sud-ouest ontarien et le programme a connu quelques succès. Dr Robin Wilson du Service correctionnel du Canada a récemment signalé que seulement 3 délits mineurs ont été rapportés pour une période de temps qui aurait précédemment produit 7 délits sexuels. Pour de plus amples informations sur **Cercle de soutien et de responsabilité**, allez à :

<http://www.csc->

[scc.gc.ca/text/prgrm/chap/cosa_pamphlet_f.shtml](http://www.csc-cc.gc.ca/text/prgrm/chap/cosa_pamphlet_f.shtml)

http://www.csc-cc.gc.ca/text/prgrm/chap/circle/proj-guid/index_e.shtml.

Le manque de ressources d'entraide disponibles pour les individus qui pensent à agresser les enfants est un appel urgent à l'action pour les agences canadiennes de protection de l'enfance qui ont le mandat de faire tout leur

possible pour protéger les enfants contre les agressions et l'exploitation sexuelle. Espérons que nous saurons répondre à cet appel.

Prix des médias d'Au-delà des frontières – Plus grands et meilleurs **Les changements aux Prix donneront une visibilité accrue et au sujet et aux journalistes**

Par Deborah Zanke

Depuis 2003, Au-delà des frontières, appuyé par **Booth Dennehy Law Offices**, a bénéficié d'une exceptionnelle couverture médiatique, sur la question de l'exploitation des enfants, grâce à ses Prix annuels.

La page des

Prix des médias sur le site web d'Au-delà des frontières présente maintenant le cadre de référence pour les prix et explique le processus de nomination ainsi que les critères de notation. Il y a maintenant un formulaire de mise en candidature que les médias, les journalistes et autres parties intéressées doivent remplir pour qu'un article soit admissible.

Nouveauté pour 2007 : nous avons deux catégories distinctes de prix. Dorénavant, les juges évalueront les écrits séparément de la radio et de la télévision. De plus, pour rendre le processus le plus impartial possible, nous ferons appel à 3 juges provenant de trois différentes régions géographiques à travers le pays.

Le changement le plus intéressant concerne notre projet de tenir une cérémonie des Prix des médias à Winnipeg afin de féliciter officiellement les gagnants. Les Prix des médias s'avèrent un véhicule privilégié pour mieux faire connaître le problème de l'exploitation des enfants ainsi que pour reconnaître les journalistes qui travaillent dans ce but.

Gagnants des Prix des médias d'Au-delà des frontières 2006

Le 19 novembre, en l'honneur de la *Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants*, Au-delà des frontières a annoncé les gagnants des Prix des médias pour 2006. Les gagnants sont :

Catégorie imprimés (égalité) :

Allison Hanes (autrefois avec le Montreal Gazette, maintenant avec le National Post) En mars 2006, Allison a écrit une série d'articles pour la Gazette au sujet du problème des images d'agressions sexuelles envers les enfants, publiés à l'Internet.

Mike McIntyre (The Winnipeg Free Press) Au mois d'août dernier, le Canada a été saisi de l'abominable histoire de deux enfants enlevés par le délinquant sexuel récidiviste Peter Whitmore. Mike a couvert cette histoire d'une façon qui va au-delà de l'habituel reportage criminel.

Catégorie électronique :

Diego Briceño-Orduz (Périphéria Productions Inc., Montreal) En mai 2006, le documentaire de Diego, *Souvenir Kids*, diffusé dans le cadre de l'émission *The Passionate Eye* à l'antenne de CBC présente aux téléspectateurs une vision approfondie du problème du tourisme sexuel impliquant des enfants.

Chaque gagnant a reçu une bourse de 500 \$ et un cadeau souvenir gravé. Au-delà des frontières félicite tous les gagnants pour leur excellent travail. Pour de plus amples renseignements au sujet des gagnants de cette année, visitez le site web d'Au-delà des frontières.

Grâce à John et Nancy Embry de Toronto, Au-Delà Des Frontières est maintenant enregistré comme **Organisme de bienfaisance**

Suite au généreux don de la fondatrice et de l'ancien président du bureau de Toronto d'Au-Delà Des Frontières, Nancy Embry et son mari John, Au-Delà Des Frontières a pu retenir les services juridiques nécessaires pour obtenir le statut d'Organisme de bienfaisance. Depuis 10 ans, Au-Delà Des Frontières s'emploie à protéger les enfants contre toute forme d'exploitation. Au-Delà Des Frontières parle au nom des jeunes victimes dans des circonstances très difficiles. Par le biais de son site web et de ses membres, Au-Delà Des Frontières éduque, les jeunes et les étudiants au sujet des violations aux droits des enfants. Notre travail a attiré de nombreux généreux donateurs comme les Embrys. Notre conseil est très reconnaissant envers Robert Hayhoe, associé en fiscalité sur l'imposition des organismes de bienfaisance du cabinet national d'avocats Miller Thomson à Toronto, Ray Oakes, conseil juridique bénévole pour Au-Delà Des Frontières et Earl Gliner, notre comptable bénévole, qui ont assuré le succès de notre demande. Dorénavant, tous les donateurs recevront un reçu d'impôt. Pour faire un don à Au-Delà Des Frontières, allez à www.beyondborders.org ou envoyez un chèque au 387 Broadway Winnipeg, MB R3C 0V5.

Extraits de Réponse du Conseil canadien de la magistrature

À Au-delà des frontières concernant *M. le juge Kovach* – 4 janvier 2007

Le 30 septembre 2001, une jeune fugueuse autochtone de 12 ans, étudiante en 7^e année a eu la grande malchance d'être remarquée par trois hommes adultes, Trevor Edmondson, Jeffrey Brown et Jeffrey Kindrat. Elle ne pesait que 98 livres, mais les hommes l'ont gavé d'alcool et l'ont agressée sexuellement. Après plusieurs heures, ils l'ont abandonnée dans un état déplorable d'intoxication et d'hystérie et elle fut hospitalisée. Edmondson a reçu une sentence en résidence surveillée pour son agression sexuelle sur cette enfant. On fit appel de ce jugement, mais la sentence fut maintenue par la Cour d'appel. Cette cause se poursuit encore aujourd'hui puisque Kindrat et Brown doivent subir un nouveau procès à cause d'erreurs du juge Kovach. La triste réalité est que cette enfant-victime **aujourd'hui dans sa 17^e année** aura passé son adolescence impliquée dans la poursuite judiciaire de ces hommes. Le juge Kovach référerait constamment à ces hommes en disant « les garçons » et nommait la victime « Ms » (terme utilisé au lieu de mademoiselle ou madame pour éviter de faire une distinction entre une femme mariée et une célibataire) provoquant ainsi le dépôt d'une plainte au Conseil de la magistrature au sujet des droits des enfants au tribunal. Voici un extrait de la réponse longuement attendu du Conseil de la magistrature.

Dans votre lettre, vous vous plaignez de la conduite du juge Kovach en regard de son résumé au jury dans la cause *R. v. Kindrat et Brown*, le 25 juin 2003. Vous avez exprimé des inquiétudes au sujet des termes utilisés par le juge Kovach pour décrire l'accusé et M. Edmondson et la terminologie utilisée pour décrire la demanderesse de 12 ans. Vous demandez au Conseil d'examiner l'aptitude du juge Kovach à présider des causes criminelles impliquant des enfants.

Après examen minutieux du résumé au jury du juge Kovach, le comité de révision a conclu que le langage utilisé par le juge Kovach pour nommer l'accusé et la plaignante en la matière soulève des problèmes. Cependant, le Comité note qu'après le renvoi de votre plainte, une lettre d'observation fut portée à son attention par le juge Kovach. Un commentaire fut également reçu du juge en chef Robert D. Laing de la Cour du Banc de la Reine de Saskatchewan.

Dans sa lettre de commentaire, le juge Kovach reconnaît que le terme « les garçons » en référence à MM. Brown et Kindrat et que ceux de « Ms » ou « jeune femme » à l'endroit de l'enfant dont il est question étaient naïfs et inappropriés. Il a exprimé ses regrets pour ses références inappropriées.

Le commentaire du juge en chef Robert D. Laing indique que le juge Kovach a reçu une formation visant à

améliorer sa sensibilité et ses habiletés à gérer de tels sujets. Le juge en chef suggère que compte tenu des excuses du juge Kovach et de l'attention qu'il a portée à l'augmentation de sa sensibilité et à l'amélioration de ses habiletés, une réutilisation de ce langage inapproprié serait peu probable.

De plus, le Comité me demande de vous informer que tout en reconnaissant les regrets du juge Kovach, il insiste sur la nécessité pour les juges de faire constamment preuve de sensibilité dans leur choix de mots. Le Comité note que cette affaire souligne l'importance que tous les juges soient conscients que le choix de mots peut orienter les perceptions. Pour sauvegarder le respect des Canadiens et maintenir et la perception et la réalité même de la justice, les juges doivent choisir leurs mots avec soin et attention.

Par conséquent, considérant que les problèmes en la matière ont été revus et mûrement réfléchis par la cour d'appel et en considérant que le juge reconnaît son erreur, qu'il s'en excuse et qu'il a entrepris les mesures nécessaires pour corriger la situation, le Comité conclut que l'affaire n'est pas assez sérieuse pour motiver le retrait du juge Kovach. Le Comité a donc ordonné de clore le dossier.

Pour voir toute la lettre, allez à : www.beyondborders.org

Pour avoir bâti Au-Delà Des Frontières et ECPAT à travers le Canada et travailler à protéger les enfants de toutes formes d'exploitations sexuelles, **Rosalind Prober, présidente d'Au-Delà Des Frontières** a été mise en nomination par le Dr. Barbara Payne pour le prix prestigieux **YMCA-YWCA Woman of Distinction Award**. Les gagnants seront annoncés le 2 mai 2007. Bonne chance, Roz.

Bloquer l'accès des consommateurs canadiens aux sites illégaux de pornographie juvénile

En novembre 2006, **Cyberaide.ca** et la **Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet (CCCEEI)**, a lancé le **Project Cleanfeed Canada**. Formée à l'automne 2004, la **CCCEEI** compte parmi ses membres Au-delà des frontières, des représentants des principaux fournisseurs Internet canadiens, les gouvernements fédéral et provinciaux, des instances policières et est présidée par Cyberaide.ca. Cleanfeed veut rendre Internet plus sécuritaire pour les Canadiens et leurs familles en réduisant les risques d'accès accidentels à des images d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Project Cleanfeed Canada tire son nom d'une initiative semblable nommée « Project Cleanfeed » implanté avec succès au Royaume-Uni par British Telecom et adopté par la suite par d'autres fournisseurs européens de services Internet (FSI).

L'ABC de Cleanfeed

A. Cyberaide.ca reçoit les plaintes des Canadiens concernant les sites web qui hébergent potentiellement de la pornographie juvénile.

B. À la réception, les analystes examinent les signalements et évaluent la validité de l'information.

C. Le contenu est évalué de sorte qu'un minimum de deux analystes devra approuver l'adresse URL avant de soumettre la plainte. Bien que les dispositions du Code criminel concernant la pornographie juvénile reconnaissent comme enfant les moins de 18 ans, le service de signalement ajoutera seulement les URL qui affichent des images d'enfants pré pubères en train d'être agressés ou qui sont délibérément photographiés de façon ouvertement sexualisée.

D. Les adresses URL hébergées hors Canada seront ajoutées à la base de données de Cleanfeed. Les forces de l'ordre procéderont de la façon habituelle pour enquêter sur les sites hébergés au Canada.

E. Les filtres des FSI empêcheront automatiquement l'accès aux adresses sur la liste. Il n'y a pas d'intervention « humaine » de la part des FSI participants. Les FSI n'ont pas à entrer de données pour créer la liste et ne connaissent pas son contenu.

F. Dans les rares occasions où une adresse « légitime » serait filtrée par inadvertance, une procédure d'appel sera en place pour corriger la situation.

Comment le RU empêche les enfants d'accéder à la « **Porno sur le pouce** »

Par John Carr

Le 6 février, « Journée de la sécurité Internet », la Commission européenne a annoncé un protocole d'entente à travers l'UE sur la protection des enfants et des jeunes dans l'environnement du téléphone mobile. Tous les principaux réseaux de téléphones mobiles en Europe y ont souscrit. Les fournisseurs d'information et les fabricants de combinés emboîteront probablement le pas.

Le protocole d'entente est une mesure d'autoréglementation volontaire et la Commission européenne a clairement fait connaître ses intentions de surveiller de près la réaction de l'industrie du téléphone mobile. L'échéance incluse dans le protocole d'entente, fixée à février 2007 laisse entendre que si le progrès ne se manifeste pas sur une base volontaire, une approche plus interventionniste serait envisageable.

Le protocole d'entente fut négocié par un groupe représentant l'industrie du téléphone mobile, les fournisseurs d'information et les intérêts des enfants, ayant la Commission aux commandes, et comme force motrice du processus. L'entente n'a aucun effet sur l'utilisation du téléphone mobile par un adulte. Il s'agit seulement de protéger les enfants et les jeunes du contenu et des services destinés aux adultes. Il se propose de réaliser cet objectif à travers une combinaison d'outils

techniques et d'informations en lien avec une série d'activités de conscientisation.

Bien que le protocole d'entente vise la protection des enfants et des jeunes, de nombreux adultes seront heureux d'accueillir les nouvelles possibilités créées par le protocole d'entente, du moins, c'est ce qui est arrivé au RU, où cette chose existe depuis trois ans. Les outils créés par le réseau de téléphones mobiles permettent aux adultes qui le souhaitent d'éviter la pornographie (légale) et les autres services aux adultes (les jeux d'argent).

Ça fonctionne ainsi au Royaume-Uni : par défaut, chaque réseau de téléphones mobiles présume, que le propriétaire de chaque combiné téléphonique est un enfant. Cette présomption peut être réfutée par le propriétaire/utilisateur du combiné, à la condition qu'il prouve qu'il est un adulte. Cette preuve peut être faite si l'utilisateur est avec le réseau depuis de nombreuses années et qu'il paie par prélèvement automatique ou s'il donne son numéro de carte de crédit.

Vous devez absolument utiliser ce procédé pour lever l'interdiction auprès de tous les réseaux avant de pouvoir rejoindre leurs services de clavardage/rendez-vous, de pornographie ou de jeux d'argent.